L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 16 SEPTEMBRE 1887.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,026—Division C.—Attendu que Thomas E. Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hoffmann, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 sept—16 21 23

Succession de Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,049—Division D.—Attendu que Mme Thesan Patin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Patin, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 sept—16,21,25

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.556—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette sussuccession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 sept—14 18 23

Succession de Veuve Mary McKennon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,445—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 sept—14 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2me jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Gabrielle Regagnon vs. Honoré Thézé, son mari—No 20,983—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Thézé, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé :) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
[Sceau.] M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
29 juil—3f en 30j

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C.—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Dieg, avocat, pour Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens,
Ordonne que la dite demoiselle Annetteu Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
17 août—3f en 10 j.

VENTES PAR LE CONSTABLE

F. J. Loebe D. Negretto—subrogé—vs Mme Alphonie Loge.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 13,024.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, MARDI, 27 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire (veuve Andrew Loge) vs Frioff Labe, No 18496, Cour Civile de District, Division B, en vertu du jugement rendu dans la dite affaire, en sa faveur et contre le défendeur dans la dite affaire, O. Labe, maintenant en appel à la Cour d'Appels de cette paroisse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 sept—15 18 27

Vincent & Co. vs. Crescent City Spring Bed Company, une raison sociale composée de Geo. H. McBride et Eugène Baybt.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 13,139.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, No 19 rue Conti, entre Decatur et Chartres, SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de machines, un lot de fil de fer, un lot (35) balles Excelsior, un lot de mousse et divers articles consistant en meubles de bureau, pupitres, coffre-fort, en fer, lampes, &c., d'après un inventaire enliassé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 sept—15 18 24

Mme S. Lacoume vs. M. Murphy.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt coin Louisiana Avenue et la rue Magazine, le VENDREDI, 23 septembre 1887, à midi, savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY.
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 sept—13 18 23

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à a Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	38,061 04	
	$535,020 93	
A ajouter : Primes non acquises en 885	104,534 14	$639,555 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,438 16
A déduire :		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	6,305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,599 26	
Réfaction	81,402 52	
Commission	2,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514,955 99
		$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	23,316 87
Prêts sur nantissement	33,362 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,956 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 34
Biens fonciers	4,636 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,042 07
Primes en voie de perception	116,725 59
En caisse	46,487 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	70,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, No 136 rue Gravier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 ...	200	20,000
100 ...	100	10,000
1000 ...	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—QUI—
Contiennent toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.
EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population [illegible] et est, conséquemment, un précieux véhicule pour les annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses et villes de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des nouvelles politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes, de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :
73 . CHARTRES . 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schemel vs James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,804.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'îlet numéro 523 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir : les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond sur des profondeurs comme suit : le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux ; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois ; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre ; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq ; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.
Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut ; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes : Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8 ; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9 ; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro hu[it], et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne [du] terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 [a] 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite [d]u côté du terrain No. 9 ; 142 pieds 9 pouces 4 [l]ignes sur la ligne du terrain No. onze ; et le dit [ter]rain No onze formant l'angle des rues Girod et [M]ontégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod ; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Rofignac et autres, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 août—16,23,30—6,13,17 septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville ; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.
Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir : la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par [an] du 1er décembre 1883 et de plus une somme [de] sept cent et vingt piastres
Avec [8] pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec [8] pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette de stock à savoir : soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque ; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

Avis aux Créanciers.
Département du Trésor,
Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.
AVIS.
Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.
W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Arenstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuente,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. aist'r,
R. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Bebelet,	F. Belden,
J. Brandan,	F. Breon,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencia,	J. A. Bordnzat,
Samuel Banders,	Commagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadis Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galla,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Dell,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Géme,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Fergey,	Florian Flange,
F. B. Flettas,	Feley, Conger & Co.,
J. A. Fernandes,	A. Fusich,
Fritz & Brandon,	Charles Fits,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	R. C. Feineur,
Felber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guggenheimer,
Joseph Gatsinger,	Generelly & Allex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Harnes,
C. C. Heltz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Duncan Aycock & Co.,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeanneaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahreus,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co.,
Dr E. Kannemann,	Anatole Lamousot,
Joseph Lerrieu,	B. Laplace,
M. Lemasson,	X. Laynisson,
C. L'Hote & Co,	La Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Laboulaise & Dohle,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafon,	La Ice Manufact. Co.
G. A. Lemaux,	Peter Lemle,
B. Montesino & Co,	Charles Manson,
A. J. Montels,	J. Mandin,
M. Mann,	B. Mangrove, agent,
B. Magon,	C. M. Mangin,
[illegible] Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Maile,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
D. A. Mercier,	M. Marks,
Michael Meilleur,	Bernille Nirette,
Morton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden, exécuteur
S. Pablo,	S. P. Peralty, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Bookham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	R. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Pidal,
P. Pena,	Pleasure Cotton Press
A. Quinn's Fils,	R. Rabasse,
B. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Strona,	Mme Anna Sarea,
B. Sarrazin,	William Sweets,
G. Schmidt,	Southern Bank Culture
[illegible] Strauss,	Assn.
R. Smith,	Sparbacker & Dryer,
[illegible] Saul,	H. F. Sourekos,
Smith & Co,	Schneider & Kubarbiev,
[illegible] Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Stewart,	S. Sanbary,
[illegible] Soulani Schaller,	J. J. Stewart, tuteur,
David Sterett,	F. Seublet,
[illegible]	C. B. Singleton,
[illegible] Schneidecker,	Alfred Shaw,
[illegible]	J. Seudsmuth fils,
[illegible]	R. A. Terrebonne,
[illegible] Tancas,	R. A. Todd & Co
[illegible] Todd,	C. A. Tyer,
[illegible] Von Bombuyss,	M. A. Vogel,
[illegible] Vereau,	Jos A. Vignes,
Philip Vallerie,	François Voitrie,
[illegible] Wagner,	Adolph Weis,
[illegible] White, Suc. de	J. A. White,
[illegible] Werner & Moody,	George Wilson,
[illegible]	M. B. White,
[illegible] Lal & Co,	M. A. Zounts & Co,

16 juin—15 4,31,30—[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,879—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1848 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée ; et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Coffey, Andrew Hero Jr, et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le quatorzième et le —— jours de juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13,20,27—oct 4,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs. G. H. Rousset et mars.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,894—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet désigné par le numéro municipal 412, bornée par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Washington et Gayoso, sur un devis de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, en date du dix mars 1881, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, ci-dessous mentionné, laquelle portion de terre se compose des lots neuf et dix et dix et A, et mesure comme suit : quarante-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade ; vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage ; cent soixante-un pieds dix pouces et une ligne de façade rue Lopez ; quatre-vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Gayoso ; de là, trente pieds sur une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade, de là trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Lopez ; de là, cent dix-huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.
Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Julien Glaude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses et améliorations situées au West End, ensemble avec le bail de valeur pour le terme non expiré.

Michael T. Carroll vs. Daniel Wilson, Sc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 20 septembre, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tout et particulièrement les bâtisses et améliorations bâties et maintenant situées sur le lot décrit par le numéro neuf sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer de ville, et sur une liasse déposée en mon bureau, au dedans (côté de la ville) du revêtement de la levée au West End. Le dit lot mesure soixante-quinze pieds de face au dedans du revêtement de la levée sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds, ensemble avec le bail pour le terme non expiré qui a été fait à M chael T. Carroll du dit lot par la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 28 mai 1883, enregistré au bureau des transferts, livre 120 fol. 86.
Le dit bail expire le 25 avril 1908, à laquelle date les dites bâtisses et améliorations et toutes autres améliorations qui peuvent être construites à l'avenir sur le dit lot, deviendront la propriété de la ville de la Nouvelle-Orléans sans autre frais ou sans autre charge.
Pour plus amples informations la copie du bail peut être examinée à mon bureau.
Les dites bâtisses, etc., et le terme non expiré du bail ont été acquis par le défendeur du plaignant conformément à un acte pardevant John Benderuagel, notaire, le 14 mai 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant de cent vingt-cinq piastres ($125) avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 14 mai 1887 jusqu'au paiement final, 10 pour cent sur le dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat, six piastres frais des copies des actes, trois 50/100 piastres frais de protêt et les frais et charges du procès et de la vente.
2° L'acquéreur assumera, jusqu'à concurrence du montant de son enchère, le paiement du billet de cent vingt-cinq dollars ($125) tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté du 14 mai 1887 et payable six mois après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque concurrente à la réclamation du plaignant, selon un acte passé pardevant John Benderuagel, notaire, le 14 mai 1887. L'acquéreur assumera les obligations du dit acte relativement aux honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Jason D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 229, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan, désigné comme lot numéro trois et mesurant [trente] pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces. Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de Mme Mary Winn par acte passé par devant Ernest Commagere, notaire, le 28 août 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour du comptant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, la somme de sept cent cinquante dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le dit montant principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre dollars frais de copie de l'acte, dix 20/100 dollars frais d'assurance, les frais et charges du procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement du billet à recevoir pour la somme de sept cent cinquante dollars, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé en date du 11 août 1884 et payable quatre ans après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concouremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire relativement aux honoraires d'avocat etc.
3° La balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 1

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat à district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Heth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir :
CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale ; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 229 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, savoir :
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7 ; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes ; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour laquelle les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 255.
Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 16ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en monition dans cette affaire et y faisant partie. Enregistrée au Bureau des aliénations, livre 88, folio 564, et livre 124, folio 754.
Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en conformité avec la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 16 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Epicerie, Epicerie, Epicerie.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI 17 septembre 1887, à 11 heures A. M., à l'encoignure Remparts et Ursulines—
GROCERIES. Il sera vendu tout le contenu d'une épicerie, située au local ci-dessus décrite, consistant en vins, liqueurs, épiceries.
Conditions—Comptant.
15 sept—15, 16, 17.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Lorenzia Richard, née Dugue, femme décédée de Joseph O Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir :
Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District, de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Felton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente par O. Drouet, notaire.
14 sept—14,17,24—oct 1,8,15.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

VENTE DE SYNDIC.

Louis Bauer vs ses créanciers.

No. 20,781—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Contenu des magasins de meubles élégamment fournis, Nos. 95 et 97 rue Royale, près St-Louis.

MEUBLES DE CHAMBRES A COUCHER élégants, avec portes vitrées, en noyer, bois de rose et cerisier. Beaux meubles de chambres à coucher, à panneaux de bois. Meubles de salon, riches, en soie, crin, peluche. Side-boards M. T. larges et moyens, bibliothèques secrétaires, fins, cylindriques ; beaux miroirs français pour cheminées ; tables M. T. en ébène et en noyer ; armoires simples et doubles avec glaces ; armoire M. T., colonnes ; tables de côtés ; chaises de librairie ; berceuses et chaises de paille ; "woven wire springs," lavabos ; pupitres de bureau ; tables de bureau ; tables rondes ; bois de lits pour cottage ; chaises et berceuses d'enfants ; tables à allonge ; bureaux M. T. berceuses tapie ; lounges-lit ; lounges ; miroirs ; porte-serviettes ; "whatnots ; secrétaires pour dames, sofas ; cabinets de coin ; chaises pour bureaux et cafés, et meubles de toutes sortes appartenant à un magasin de meubles de première classe—

IL sera vendu, commençant JEUDI, 22 septembre, 1887, à 10 heures et demie a. m., et sera continué de jour en jour, jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. En vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, daté le 9 septembre 1887.
Conditions—Comptant avant livraison.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
10 sept—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage,
Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa.
—Aussi—
Un lot de meubles de maison.
Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,976.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan :
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, St André, Annunciation et Joséphine, mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles, étant la moitié de la portion intérieure du lot désigné par le No 4 de l'îlet No 11. Les améliorations comprennent un joli cottage double Nos 239 et 239 1/2 de la rue Chippewa. Et la même jour, à 10 heures a. m. sur les lieux No 239 1/2 rue Chippewa, un lot de meubles de maison.
Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 ; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,20,27—sept 3,10,17

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—VENDREDI, 14 octobre 1887, à 2 heures P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire de la succession de Adolphe Ebner Bader, No 21,827 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir :
1° Seize lots de terre, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Dorgenois, Conti et Rocheblave, numérotés de un à seize inclusivement, sur lesquels les lots 1, 2, 3, 4, et 5 mesurent chacun vingt pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 mesurent chacun 20 pieds de face sur la rue Dorgenois, sur une profondeur de 156 pieds entre lignes parallèles. Les lots 8, 9, 10, 11, et 12 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 12 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti et 132 pieds 6 pouces sur le côté qui touche au lot No 12, et 140 pieds 7 pouces 1 ligne sur l'autre côté, et 61 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond. Les lots 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue St-Louis et 132 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 132 pieds 6 pouces sur la ligne qui la sépare des lots Nos 15, et 140 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté, et 1 pied et 5 lignes dans le fond. Le dit lot a une forme irrégulière, et les dits lots sont dans l'îlet No 80.
2° De [ux] terrains situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par la Promenade Carondelet et les rues Dorgenois, St Louis et Rocheblave, désignés comme les terrains 1 et 2. Le terrain mesure 12 pieds 11 pouces et 6 lignes rue Dorgenois ; 150 pieds 5 pouces et 3 lignes Promenade Carondelet ; 150 pieds rue St-Louis et 25 pieds, 5 pouces 6 lignes sur l'autre limite. Le terrain 2 mesure 129 pieds 5 pouces et 5 lignes rue St-Louis ; 143 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade Promenade Carondelet ; 25 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur la limite du côté du terrain No 4, et 37 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.
Le tout selon un plan de L. Surgi, voyer, daté du 31 décembre 1849 et déposé au bureau de O. H. Perr[y], notaire.
Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant [M]argue Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.
11 sept—12,19,26—oct 3,10.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de syndic.
Meubles de bureau, tables à échantillons de coton, armoires, chaises, etc., etc.
J. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.
Cour Civile de District, No 20,124.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureau No. 9 rue Carondelet—JEUDI, 22 septembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au No 44 de la rue Perdido, en vertu d'un ordre de F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., actuellement en congé, ordre daté du 9 septembre 1887, dossier No 20,124, dans la susdite affaire, il sera vendu : Un lot de meubles de bureau, etc., etc., selon un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite cour.
Conditions—Comptant sur livraison.
11 sept—au 22.

Vente de syndic.
Le contenu d'un établissement de conserves (mises en boîtes), rue North Peters, entre France et Lessepe.
Reed & Smith vs. leurs créanciers.
Chaudières à vapeur, pompes, tuyaux, barils vides, baquets, etc.
1141 baquets à huîtres, ainsi qu'une grande chaudière à crevettes.

PAR MATHERS & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet, VENDREDI, 23 septembre 1887, à 11 heures a. m., sur les lieux, rue North Peters, entre France et Lessepe, Troisième District, et à midi et demi au dépôt du fret de l'Illinois Central RR., au pied de la rue Calliope, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, absent en ce moment, en date du 6 septembre 1887, dossier No 21,848, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu :
Un lot de biens mobiliers, conformément à l'inventaire enregistré au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur livraison.
11 sept—à date.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de maison. Une magnifique librairie de prix contenant des ouvrages de médecine et une grande quantité de livres de grande valeur des meilleurs auteurs, instruments de chirurgie, etc , etc.

Succession du Dr Armand Mercier.

No 15,904.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 21 septembre 1887 il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt au No 178 rue du Canal, entre les rues Remparts et Dryades—en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 septembre 1887—
Un lot de meubles meublant, une magnifique librairie contenant environ 2500 volumes des meilleurs auteurs et des instruments de chirurgie.
Aussi—Un cheval.
Conditions—comptant. 10 sept—10,15,21

Magnifiques terrains dans le Troisième District.

Vente positive pour effectuer un partage.

Beau terrain sur la rue des Champs-Elysées, vis-à-vis la place Washington.

Un îlet entier dans le 8me ward, subdivisé en 22 terrains, face aux rues Royale, Dauphine, France et Lesseps—Le tout sera vendu en lots, à la convenance des acquéreurs.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir—
1° Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Dauphine et Royale, mesurant 29 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
2° Un îlet de valeur renfermé par les rues Dauphine, Royale, France et Lesseps, subdivisé en 22 lots. Pour les dimensions, voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et 8 0/0 d'intérêt de leur date, ainsi que les clauses pénales d'usage. Les acquéreurs devront payer comptant, aussitôt adjudication, 10 0/0 à l'encanteur sur le montant d'achat.
Actes de vente, pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 sept—

Succession de Louis Charles André Billaud.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,608.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 septembre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887, les propriétés suivantes savoir—
1° Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Français, Union, Roman (ci devant Solidell) et Prieur (ci devant Joséphine), désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député-voyer, lequel lot forme l'encoignure des rues Français et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prieur.
2° Une portion de terre située dans le même District et îlet de même que le lot précédent, désignée par la lettre B sur le dit plan fait par de Armas, consistant en quatre lots de terre, trois desquels mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le quatrième lot contigu à la profondeur des trois lots ci dessus, mesure 27 pieds de face à la rue Prieur sur 128 pieds de profondeur.
Ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une jolie maison haute à mansarde couverte en ardoises, le rez de-chaussée construit en briques à l'usage des caves, l'étage supérieur ayant galeries sur le devant, le côté et sur le derrière ; salon double, grande salle à manger, une petite chambre touchant à la salle à manger, deux belles chambres, chambre à bain avec baignoire et tuyaux d'eau, lavabo et tuyaux fixes, trois belles chambres en plus dans la mansarde ouvrant sur un balcon sur chaque côté de la maison ; une cuisine en bois à étage, ayant quatre chambres ; deux belles citernes, l'une d'environ 9000 gallons et l'autre d'environ 4000 gallons ; beaucoup d'arbres à ombre et à fruits, plantes, et agrément, etc., etc. Le terrain est très élevé.
3° Un lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District et îlet, désigné par la lettre C d'après le susdit plan de Armas, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 154 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Deux lots de terre contigus dans avec les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres E et D sur le susdit plan de de Armas, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Roman sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
5° Six lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N, d'après le dit plan fait par de Armas, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encoignure aux rues Union et Prieur.
6° Un lot de terre, avec ses améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlet, désigné par la lettre O sur le dit plan de De Armas, mesurant 27 pieds de face à la rue Roman sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; ensemble la maison en bois, citerne, etc.
7° Dix lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1025 renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Johnson (ci-devant Célestine) et Galvez (ci-devant Genie) et désignés par les Nos 1 à 10.
Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 6 mesure 42 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison et améliorations qui en dépendent.
Le lot No 7 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 10 formant encoignure aux rues des Champs-Elysées et Galvez, mesure 34 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Galvez, entre lignes parallèles.
8° Un lot de terre situé dans le même district et îlet, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français sur 117 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
9° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Bourbon (anciennement Bagatelle), Johnson (anciennement Célestine) et Galvez (anciennement Génie) désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, daté 1er juillet 1886, lesquels lots mesurent chacun 26 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Galvez sur 100 pieds de ligne de profondeur sur lignes parallèles.
10° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3461, renfermé par les rues des Champs-Elysées, France, Arpent et Bruxes, mesurant le dit lot 289 par 320 pieds.
11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 1175 renfermé par les rues Union, Bourbon, ci-devant Bagatelle, Miro, ci-devant Liberaux, et Tonti, ci-devant Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.
12° Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Urselines, St-Philippe, Randon et l'avenue Bagan, désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face, à l'exception du lot No 14 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue des Urselines sur 100 pieds de profondeur ; le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acheteurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs, et contiendra les clauses d'usage concernant le paiement de 5 pour cent honoraires d'avocat, assurance et transfert des polices et la clause de non aliénando ; les taxes de 1887 seront assumées par les acheteurs en sus et en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant devra être fait par les acheteurs sur le montant de l'adjudication.
17 août—17 27—sept 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison.
A la résidence No 214 rue Philip, coin Camp.—A l'encan.
Succession du Julia T. Chaffe.
No 20,711—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 28 septembre 1887, à 11 heures du matin en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans il sera vendu à l'encan, au local No 214 rue Philip—
Tous les meubles de maison, conformément à un inventaire de la succession ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
16 sept—16 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage Double de Choix,
AVEC VASTES TERRAINS.
Rue Upper Magazine.
Succession de Magdalena Gaisser, femme de Henry Wolfram.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,679.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir :
Le cottage double, de choix, Nos. 1038 et 1038 1/2 rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Général Taylor et Austerlitz. La propriété est composée de deux lots, Nos. 11 et 12, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, spacieux, à un étage, retiré de la rue, avec platebandes devant dans le jardin, un voisinage attrayant et populeux, et toujours sûre d'avoir de bons locataires.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, lieu du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.

Et à 9 p. m. le même jour,
au local mentionné ci-dessus, il sera vendu toute la propriété personnelle et effets de maison appartenant à la dite succession, d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison
16 août—16 27—sept 3 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages

faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Klar.

No 21,908 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent, en date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite :
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc, sur un plan et un certificat de voyer de A. de Armas, sous voyer de la ville, daté du 29 août 1887, annexé à l'inventaire de la succession, de Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er septembre 1887 enregistré en son bureau, lequel terrain mesure 34 pieds de façade rue Esplanade, sur une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Floride, de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes ; et une première profondeur sur la limite du côté de la rue Mystère de 100 pieds ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces, et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C," sur un plan mentionné ci dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 68 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne du côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces 8 lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, citernes, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété, avant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.
3° Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 31 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 3 pouces et une seconde profondeur sur la ligne de l'allée de 74 pieds sur la rue Floride, sur laquelle rue le dit lot mesure 14 pieds, deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté, touchant à la rue Mystère allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 189 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.
Les profondeurs mentionnées ci dessus des lots A et D incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par le décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente devront être passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garanties usuelles, de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédures et le transfert de la police d'assurance. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs au-dessus du prix d'adjudication.
10 sept—10, 17, 24—oct 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de grande valeur.

No 307 rue Esplanade, entre les rues Johnson et Prieur, Cottage à distance de la rue.

Ferme dans le Cinquième District, faisant face au fleuve Mississipi.

Vingt-quatre terrains dans le septième District.

Un terrain rue Magasin, entre les rues Jena et Cadix, Sixième District.

Auguste Carrouché, tuteur, etc., vs. Mme M. Hélène Ducongé, tutrice naturelle, etc.

Pour effectuer un partage.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No. 21,903.

Succession de F. Edgard Ducongé.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 15,626.

Succession de Louise Olympe Ducongé, épouse décédée de Auguste Carrouché.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 18 239.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de trois ordres de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans les susdites affaires, l'un desquels a été rendu le 18 août 1887 par le juge de la même cour, l'Hon. Albert Voorhies, en son juge de la dite Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement hors de l'Etat ; un autre ordre rendu par l'Hon Albert Voorhies, juge de la Division E de la même Cour, le 18 août 1887, le troisième rendu le 22 janvier 1887 et signé le 27 de janvier du même mois même année par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D de la dite Cour Civile de District, les propriétés ci-après décrites à savoir :

CINQUIÈME DISTRICT.

1° Un terrain ou portion de terre ou morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, étant une partie de la plantation qui a appartenu à P. Cuacler et désigné par le No 22 sur un plan dressé par Jean Communy, sous voyer, daté le 20 janvier 1837 déposé au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville.
Le dit terrain ou portion ou morceau de terre mesurant un arpent de face au Fleuve Mississipi sur quarante arpents de profondeur ; aussi un autre terrain ou morceau de terre situé aussi dans la Paroisse d'Orléans, à l'arrière de celui ci-dessus mentionné, désigné par le No 44 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé comme plan No 2 du Livre des Plans No 1, dans le bureau de Charles E. Fortier, ex notaire en cette ville, lequel dit lot ou morceau de terre mesure un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur et est à une distance de quarante arpents du fleuve Mississipi sur une profondeur d'environ quarante arpents avec l'usage en commun du chemin public de 20 pieds de large, commençant sur le fleuve Mississipi et courant à l'arrière jusqu'au chemin public mentionné ci-dessus et communiquant avec celui-ci sur une largeur de quarante pieds. Le tout formant ensemble une propriété continue, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages solidement bâtie et confortable avec toit en ardoise, en bon état, ayant dix chambres, corridors, cave, grandes galeries devant, perche, etc.
Quelques six autres dépendances. Il y a sur la propriété de grands pacaniers, plusieurs arbres fruitiers de différentes sortes. Deux Camellias les plus beaux et les plus grands arbres de ce genre dans l'Etat et de beau bois. Cette propriété a été toujours combiné pour la faire une résidence des plus confortables et des plus attrayantes. Toute récolte qui est cultivée en ce moment sur la dite propriété n'est pas vendue avec celle-ci, et l'acheteur devra donner le temps nécessaire aux parties intéressées dans les dites récoltes, de recueillir celles ci.

SEPTIÈME DISTRICT.

2° Vingt-quatre terrains, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et autres objets y appartenant, situés dans le septième district de cette ville, anciennement Carrollton, dans l'îlet No 63 B, qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette et Sixième, lesquels dits lots sont désignés par les numéros un à vingt-quatre inclusivement et mesurent comme suit, à savoir : les lots Nos. 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles ; le lot No 10 formant le coin des rues Short et Sixième.
Les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos. 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos. 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 150 pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément au plan primitif de subdivision de Carrollton et avec une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, daté le 20 septembre 1885, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire, le 3 octobre 1885.

TROISIÈME DISTRICT.

3° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Prieur, Kerlerec et Johnson, désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. N. De Pouilly, voyer, daté le 10 octobre 1866, et déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire en cette ville ; lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 39 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie devant et sur le côté, quatre chambres, une bâtisse couverte en ardoises attachée à la bâtisse principale, avec cuisine et une chambre, citerne, chambre pour le charbon, lavoir, hangar et lieux d'aisance, &c., connu comme le No municipal 307 rue Esplanade.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Un terrain situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le No 23, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Cadix, Live Oak et Jena, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins sur 114 pieds de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et garanties par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété ; les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs comme sécurité collatérale pour le paiement des dits billets, et les taxes d'Etat pour l'année courante 1887 qui sont dues seront assumées par l'acquéreur au-dessus de son adjudication, et les actes de vente renfermeront toutes les autres clauses usuelles.
Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 août—20,27—3,10,17,24 sept.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Théodore Lilienthal vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,834.
A l'encan.

PAR VINCENT & CO., ALEXANDRE LEVY, encanteur — VENDREDI, 23 septembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au local No 23 rue Chartres, coin Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 20,834, dans l'affaire de Théodore Lilienthal vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—
Tout le stock, consistant en tableaux, portraits, cadres, vitrines et autres effets, comptes à recevoir.
Conditions—Comptant. 9 sept—9 20 23

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Thomas J. Cooley.

No 21,441—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Elégante résidence de famille sur l'Avenue St-Charles, formant le coin de la rue Septième.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 16 août 1887, et vendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
L'élégante résidence de famille du décédé, formant le coin sud-ouest de l'Avenue St-Charles et de la rue Septième, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles et les rues Prytanée, Septième et Huitième. Elle comprend deux grands lots de terre, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces face à l'Avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Septième, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse en bois très confortable à deux étages ; la bâtisse est retirée du trottoir et est ornée d'un jardin sur le devant et sur le côté, galeries sur le devant et sur le côté, et contenant des vestibules spacieux, de magnifiques salons et boudoirs, de grandes chambres à coucher bien aérées, salles à manger et de galerie ; gaz, citernes, cour pavée, terrain de récréations et jardin, contribuant à rendre ce logement d'un confort supérieur et plein d'attraits, dans un des voisinages les plus pittoresques de cette magnifique avenue.
Elle est située en face de la nouvelle Eglise du Christ et des résidences des MM. Green et Merdemot. Possession en sera donnée le 1er octobre. Une carte de l'encanteur est requise pour en être admis.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ; la portion à crédit à un et deux ans en coupons billets divisés de façon à satisfaire l'intérêt des héritiers, si on le requiert ; les dits billets devront être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente ; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement ; les améliorations devront être assurées pour la valeur de la portion à crédit et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets, jusqu'à leur paiement final ; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 août—17 20 27—sept 3 10 17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de propriétés améliorées et de terrains dans le Premier District, et 5 actions du capital du Eureka Homestead Society, dans l'affaire de Dennis Clooney vs. ses créanciers.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, lequel dit ordre est en date du 11 août 1887 pour le compte de l'affaire de Dennis Clooney vs. ses créanciers, No 21,428 du dossier de la dite cour, il sera vendu à l'encan :
1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Commune, Franklin et Gravier et ayant les mesures comme suit, à savoir :
Le premier lot mesure soixante (60) pieds de face à la rue Liberty, entre Gravier et Commune, sur une profondeur de cent vingt pieds, (120) plus ou moins, en pied français, en soixante-quatre (64) pieds de face à la rue Liberty par cent vingt-sept (127) pieds de profondeur, au pied anglais, borné sur un côté près de la rue Gravier et dans le fond par la propriété appartenant à De Buys, et sur l'autre côté par le No 6.
Le deuxième lot est désigné comme lot No 6, et mesure au pied anglais (31) trente et un pieds (2) deux pouces de face à la rue Liberté par (127) cent vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 5, vers la rue Commune et (127) cent vingt-sept pieds sur le côté vers la rue Gravier et mesure dans le fond (27) vingt-sept pieds (7) sept pouces par la ligne plus étroite, décrits ci-dessus.
Les améliorations comprennent une résidence en briques retiré de la rue, à deux étages, couverte en ardoises, ayant en tout à peu près dix chambres, salles, etc., ayant des cheminées en marbre, grates, cour pavée, hydrant, etc., adjacent est une grande écurie, avec loft au-dessus, propre pour dix chevaux, hangars, etc. Cette propriété doit être vendue en bloc.
2° Un lot de terre, ensemble avec tout à les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, savoir, portant le numéro municipal 465, borné par les rues Bolivar, St Jean, Commune et Gravier, désigné comme lot No 12 et mesure, au pied américain, (30) trente pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur entre lignes parallèles de (122) cent vingt-deux pieds (7) sept pouces et (5) cinq lignes.
Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres et cuisine et cour pavée, cave, etc.
3° Un certain îlet de terre vacant, situé dans le même district, désigné par le numéro municipal 303, qui est borné par les rues Alexander, Murat, Ganquet et Palmyre et est composé de (26) vingt six lots de terre, numérotés de 1 à 26 inclusivement, mesurant (314) trois cent quatorze pieds (2) deux pouces de face sur chacune des rues Palmyre et Ganquet, et (319) trois cent dix-neuf pieds (7) sept pouces et (4) quatre lignes de face à chacune des dites rues Murat et Alexander. Les mesures ci-dessus, conformément au plan de Paul Ardry, voyer, et pouvant être vu à l'emplacement de la vente.
Aussi :
(5) cinq actions du fonds capital du Eureka Homestead Society au nom de Dennis Clooney et connu comme livre "B" No. 341.
Conditions—Pour les (5) cinq actions ci-dessus comptant sur les lieux. Pour les propriétés un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente, représenté par des billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, avec 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. Les bâtisses assurées par l'acquéreur pour le montant du crédit et la police transférée au porteur des billets, le tout garanti par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera, en outre de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 août—14 21 28—oct 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence cottage No 139 rue Constance, entre Terpsichore et Robin.

Succession de J. Povey Wilson—No 18,593.
—ET—
Succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson—No 21,552.
Tous deux décédés.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu le 3 décembre 1886 et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,593, dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, et en vertu et conformément à un autre ordre du juge ci-dessus, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B," maintenant absent en congé, rendu et signé le 15 août 1887, Dossier No 21,552, dans l'affaire de la succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson, décédée, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises, avec mansarde, connu par le No 139 rue Constance, et ayant un corridor et de 8 à 10 chambres en tout, cuisine, hangar, etc.
Le tout conformément à un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Conditions—Comptant ; en passant l'acte 10 pour cent comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 août—21 28—4 11 18 24 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois bâtisses en bois No 587 rue Bagatelle, entre Derbigny et Roman.

Succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 octobre 1887, à la Bourse d'Encan St-Charles, Nos. 72 et 74, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 5 septembre 1887, Dossier No 21,845 pour le compte de la succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, anciennement Bagatelle, St Antoine, Derbigny et Roman, anciennement Solidelle, mesurant 24 pieds 1 1/2 ligne de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces et 8 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations comprennent trois bâtisses en bois ayant 3 chambres, cave, hangar, etc., loué à raison de $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. 20 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887, en sus du prix de son enchère.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, au frais de l'acquéreur.
8 sept—8,11,18,25—oct 2,6.

L'Abeille
[illegible]
COMP[illegible]
[illegible]
Pertes [illegible]
Chicago
Pertes [illegible]
Boston
[illegible]
CHE[illegible]
Queen [illegible]
LOUISV[illegible]
TEX[illegible]
COMPAG[illegible]
LIVER[illegible]
FE[illegible]
MER
PA[illegible]